



# ARMEFLHOR

## COMPOSANTE 4

Appui aux petites exploitations agricoles à s'adapter au changement climatique

Appuyer l'homologation de pesticides pour des usages mineurs



# ETAT DES LIEUX

## Objectif départ:

Appuyer l'homologation de produits phytosanitaires pour des usages mineurs  
mise en place 5 essais RUN et 5 essais zone OI

## Constat:

- Législations différentes dans les pays de la zone OI en terme d'utilisation de produits phytosanitaires
- Difficulté pour mener à bien des essais d'homologation

## Réorientation:

- Inventaire des spécialités commerciales utilisées dans la zone OI
  - Faire un point sur les différentes législations
  - Recenser les produits phytosanitaires utilisés dans les pays de la COI
  - Etude comparative des homologations
- Mise en place d'essais d'homologation pouvant servir aux pays de la zone OI

## MADAGASCAR

Loi n°86-017 portant ratification de l'ordonnance n°86-013 du 17 septembre 1986 relative à la législation phytosanitaire à Madagascar (Art.15.)

- Le Service de la Protection des Végétaux est en charge de réglementer les produits agropharmaceutiques destinés à l'agriculture utilisés contre ces organismes nuisibles aux végétaux et produits végétaux.
- Il existe une procédure d'agrément qui fixe les conditions de contrôle de ces produits ainsi que celles de leur mise à disposition et utilisation en agriculture.

# LEGISLATIONS

## MAURICE

Les matières dangereuses sont réglementées et listées dans un document établi par le gouvernement (The dangerous chemicals control act No. 16, 2004)

Une partie concerne les matières actives autorisées en agriculture

# LEGISLATIONS

## COMORES

- Habilitation d'une structure pour l'import des pesticides, contrôle des autorités compétentes  
(gestion de stocks de pesticides offerts par la coopération japonaise depuis années 80-90)
- Etablissement de fiches d'utilisation des produits

# LEGISLATIONS

## SEYCHELLES

- Document officiel du 21 mars 1996 (Pesticides control act n°4, 1996)
- Régulation de la fabrication, distribution, utilisation, stockage des produits phytosanitaires pour protéger la santé publique et l'environnement
- Section 9: registre des produits phytosanitaires, liste des matières actives autorisées

## REUNION (France)

**Règlement 1107/2009**: Mis en application le 14 juin 2011

Deux niveaux réglementaires

Un niveau européen → **encadrer** et **harmoniser** l'utilisation des produits phytosanitaires

- inscription des matières actives sur annexe

Au niveau de l'Etat membre → **l'Autorisation de Mise sur le Marché (AMM)** sur la base d'une évaluation nationale

# MATIERES ACTIVES

Compilation des listes de matières actives autorisées

Évaluation du nombre de matières actives autorisées

France: 326

Madagascar : 112

Maurice : 110

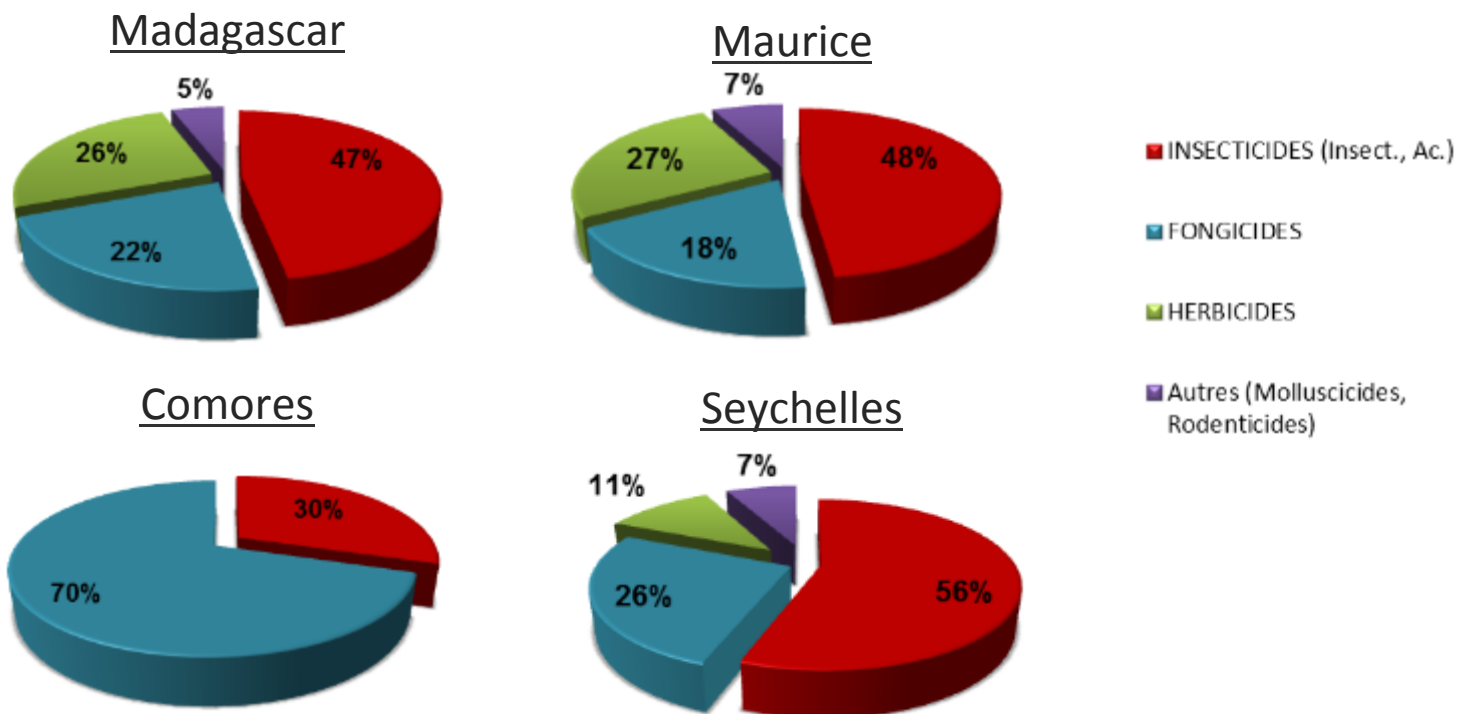
Seychelles : 26

Comores : 10

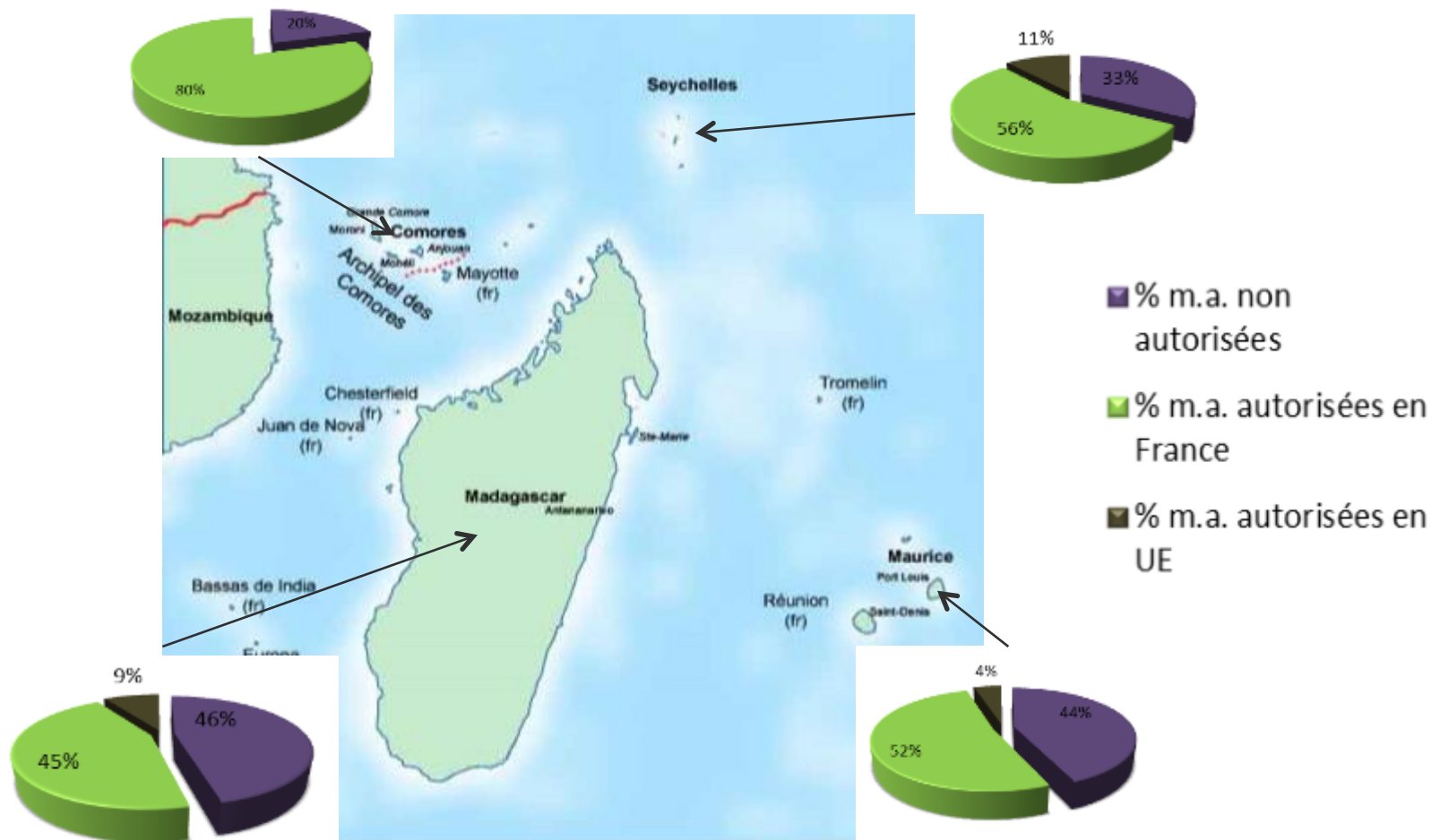


# MATIERES ACTIVES

Répartition des matières actives autorisées selon leur nature



# MATIERES ACTIVES UTILISEES



# PERSPECTIVES

Travail réalisé afin d'avoir un état des lieux des pratiques

## Perspectives:

- Évaluer les usages pour lesquels on retrouve des matières actives interdites
- Développer des méthodes de lutte alternatives sur les ma non autorisées
- Homogénéiser les pratiques dans la zone

## Recensement des méthodes:

Sites internet recensant les méthodes:

<http://www.agriculture-biodiversite-oi.org/>

ECOPHYTO PIC (portail français) ressource potentielle pour les méthodes de lutte intégrée